

REGLEMENT DU PRIX DU MEILLEUR RAPPORT DE DCG - SESSION 2023

Le conseil d'administration de l'APDCG reconduit pour la rentrée 2023, le **prix APDCG du meilleur rapport de DCG** récompensant trois étudiants de DCG.

Ce prix a pour but de créer un évènement mettant en valeur la filière et permettant de contribuer à une meilleure visibilité des métiers d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Les participants sont des étudiants ayant validé le DCG dans l'année et l'ayant préparé en lycée public (1 candidat maximum par lycée). Seuls des candidats ayant obtenu une **note supérieure ou égale à 14/20** à l'UE 13 du DCG peuvent concourir en envoyant, *pour le 10 novembre 2023 au plus tard*, un exemplaire numérique de leur rapport **en format pdf**, accompagné obligatoirement d'une lettre d'un enseignant adhérent à l'APDCG attestant la qualité du document et la note obtenue à l'adresse suivante : meilleur-rapport@apdcg.org.

Nous comptons sur les collègues pour informer et mobiliser leurs étudiants afin qu'ils soient nombreux à participer à ce prix.

Le prix prendra la forme d'une bourse APDCG permettant de financer par exemple l'achat d'un outil numérique (tablette) et/ou l'abonnement à une revue professionnelle. Pour les candidats de France métropolitaine, le prix ne peut être remis qu'en mains propres au lauréat lors de la journée de formation APDCG.

Pour favoriser la promotion de la filière et des métiers, le Conseil national de l'OEC ainsi que la CNCC ont accepté de participer au financement et à la remise des prix.

Le calendrier retenu est le suivant :

- Réception des rapports le 10 novembre 2023 au plus tard
- Travail du comité de lecture : de novembre à février 2024
- Travail du jury : mars/avril 2024
- Proclamation des résultats : début juillet, à l'occasion de la journée formation de l'APDCG

Il est important de souligner que ce prix APDCG 2024 concernera les rapports de DCG présentés par les étudiants lors de la session de juin 2023.

Nous rappelons que le candidat doit être présenté par un enseignant adhérent à l'APDCG pour l'année 2023-2024.

Pour procéder à l'étude des rapports et à la sélection des trois meilleurs rapports de DCG, la procédure est la suivante :

1°. La lecture et l'évaluation des rapports par un comité de lecture composé de membres de l'APDCG bénévoles et d'experts-comptables répartis en binômes recevant 3 à 4 rapports chacun.

La répartition des rapports par binômes se fera en tenant compte de l'académie d'origine du candidat pour éviter tout conflit d'intérêt. Une double lecture en aveugle sera faite sur la base d'une grille d'évaluation établie par le conseil d'administration de l'APDCG.

2°. La mise en place d'un jury final composé d'enseignants désignés par le bureau de l'APDCG ayant pour rôle de classer les rapports retenus par le comité de lecture pour désigner les trois meilleurs.

Appel à candidature : Vous souhaitez faire partie du comité de lecture, n'hésitez pas à nous contacter par mail relations-adh@apdcg.org, pour nous faire part de votre candidature.